



RÈGLEMENT RÉGIONAL POUR LES MARQUEURS EN ESTRIE

SAISON 2006-2007

Il est obligatoire d'avoir un grade pour être marqueur en Estrie. Le grade est remis après avoir suivi le cours de marqueur de Hockey Estrie, le coût du grade est de 25. \$ et pour une reprise 10. \$

GRADE 1 Simple-lettre, Novice à Bantam

GRADE 11 Double lettre, Atome à Midget, **Midget** et Junior simple lettre

GRADE 111 Toutes les divisions

GRADE 1 Premier grade à suivre sans obligation de suivre le grade suivant mais sans pouvoir marquer dans des divisions supérieures.

GRADE 11 Le marqueur peut le suivre dès qu'il a réussi le grade 1, mais pas dans une même année.
Le marqueur qui ne réussit pas le grade 11 ne peut marquer que les divisions permises au grade 1.
Le marqueur grade 11 qui ne réussit pas son grade écrit pourra demander après avoir marqué 20 matchs, de refaire l'examen, après avoir présenté ses feuilles de matchs. Le chef marqueur local qui est le chef marqueur de celui qui fait la demande doit signer la demande du marqueur qui désire refaire son examen.
Le marqueur qui fait une demande de reprise, signée par son chef marqueur ne pourra refaire de demande dans la même année.



GRADE 111

Le chef marqueur régional doit recevoir la demande des marqueurs qui désirent recevoir ce grade.

Le chef marqueur régional est responsable de ce grade et d'accorder ou de refuser le grade. (Supervision)

Si le grade est refusé, une demande de reprise pourra être accordée dans la même année après 20 matchs marqués et vus par le chef marqueur régional.

- Toutes les associations de hockey mineur de l'Estrie devront faire une liste de leurs marqueurs au début de la saison avec le grade réussi ainsi que le nom du responsable des marqueurs de leur association.
- Cette liste devra parvenir à Hockey Estrie au plus tard le 15 octobre de chaque année.
- Durant la saison, s'il y a changement à cette liste, le changement devra parvenir à Hockey Estrie avant que le marqueur officie.
- Par son registraire régional, Hockey Estrie sera en mesure de vérifier et de comparer les listes reçues et les marqueurs inscrits dans le logiciel Sport +.
- La date des reprises sera connue et envoyée par le chef marqueur régional après entente avec les associations demandantes.